



MAIRIE DE CANTENAY-EPINARD
24 rue d'Angers
49460 CANTENAY-EPINARD
Tel. 02 41 32 13 26
www.cantenay-epinard.fr

PREFECTURE : 02 41 81 81 81

Service vocal préfecture (tarif spécial) : **0821 000 649**

Service vocal information routière : **0 810 100 200 (gratuit)**

POMPIERS : 18 (fixe) ou **112** (Portable)

GENDARMERIE : 17 **SAMU : 15**

Météo Départementale : **0899 71 02 49** (1,35€ l'appel)

Météo-France : www.meteofrance.com/

Radios locales : RCF Anjou 88.1 FM, Ouest FM : 98.7 FM
Alouette : 99.1 FM.

. Préfecture (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/sidpc/index.htm

. Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : www.prim.net

. Carte de vigilance des crues : www.vigicrues.gouv.fr

. Plan de prévention des risques inondations dans le Maine-et-Loire :
www.ppri.maine-et-loire.equipement.gouv.fr



Cantenay-Epinard

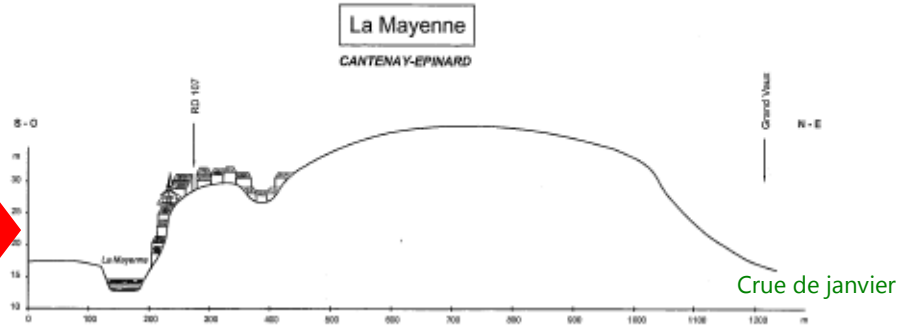


Place du Presbytère - janvier/février 1995

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



COUPES TOPOGRAPHIQUES illustrant différentes formes de la vallée (altitudes rattachées au NGF)



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est un évènement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux, peuvent être atteints.

Cantenay-Epinard peut être concernée par :

- un risque sismique faible
- un risque inondation pour lequel un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** a été établi.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variable. Elle se traduit à Cantenay-Epinard par le débordement de deux cours d'eau : la Mayenne et la Sarthe.

Ce type de crue, dit « de plaine » est caractérisé par une faible pente, une large plaine et une montée des eaux relativement lente laissant un délai d'anticipation suffisant.



Crue de janvier-février 1995

Crue de janvier-février 1995
sortie de Cantenay en direction d'Angers

Les mesures de prévention

Des mesures de prévention et de protection sont prises par la commune pour minimiser les risques d'inondation.

Voici les réflexes à adopter si vous êtes en zone inondable :

- **S'informer** sur le risque potentiel de la zone où vous habitez.
- **Réaliser des travaux ou des aménagements** : si vous habitez dans une zone fortement exposée aux inondations vous pouvez faire effectuer des travaux ou entreprendre des aménagements intérieurs ou extérieurs. Prenez connaissance des solutions les plus économiques pour réduire le risque.
- **S'organiser** : que vous soyez dans une zone inondable ou non, pensez à protéger les papiers importants (identité, santé...) et à conserver les preuves de l'existence de vos biens (factures, photos). Etablissez une liste des biens à mettre à l'abri.



L'alerte





En cas d'évènement grave, l'alerte relève de la responsabilité du Préfet et du Maire.

A Cantenay-Epinard, l'alerte est donnée au moyen des cloches de l'église.

A partir de **4 mètres** à l'Echelle du Pont de Verdun à Angers : actions de vigilance et de suivi de la montée des eaux.

A partir de **5,50 mètres** : déclenchement du PCS et de la Cellule de Crise Municipale en liaison avec la Préfecture.

Les 4 phases d'alerte :

-  **Vert** : pas de vigilance particulière
-  **Jaune** : risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommage significatif
-  **Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants
-  **Rouge** : risque de crue majeure

Pour plus d'informations sur la crue, vous pouvez consulter :

- . www.vigicrues.gouv.fr
- . www.cantenay-epinard.fr (site de la commune)



Crue de janvier-février 1995- Les Bardoulières

Les consignes de sécurité

AVANT	PENDANT	APRES
Eviter les réseaux électriques ou téléphoniques sous la côte de référence	Fermer portes, fenêtres et aérations	Aérer, désinfecter les pièces
Rehausser objets et mobiliers	Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble)	Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle des circuits électriques
Amarrer les différentes cuves (fuel, gaz...)	Monter à pied les étages, sans prendre l'ascenseur	Faire l'inventaire complet et détaillé des dommages , avec des photos pour les assurances.
Déplacer les voitures stationnées sur les berges	Ecouter les radios locales pour vous tenir informé de l'évolution de la situation	
Faire une réserve d'eau potable et d'aliments	Ne pas vous engager en zone inondée	
Mettre les produits toxiques au sec		
Posséder un transistor à pile		